

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUILLET 2021
N°60/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE CINQ JUILLET

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Sylvie CHABANY, Première adjointe.

PRESENTS : ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G

PROCURATIONS : ABRAHAM-MOREL A. à ARRAR P., DIETRICH F. à CHABANY S., SANCHEZ D. à PROCACCI T., RIOU M. à GRENIER JM.

Excusé : MEDAVIT R.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jérôme SERRAILLE est nommé secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE L'USJC RUGBY

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le demande de subvention exceptionnelle présenté par l'association de l'USJC Rugby pour l'aide à l'achat de matériel pour les interventions auprès de l'école de rugby et des groupes scolaires de Champ sur Drac

Vu l'avis favorable de la commission Sport et Vie associative du 26 mai 2021

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2021, portant adoption du budget primitif 2021,

Thierry Procacci conseiller délégué sport et vie associative propose au conseil municipal

- D'allouer à l'association de l'USJC Rugby une subvention exceptionnelle d'un montant de 540€
- De prélever la somme correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2021

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

ALLOUE à l'association de l'USJC Rugby une subvention exceptionnelle d'un montant de 540 €

751110

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le 31/7/21

SLOW

ID : 038-213800717-20210706-D20210705_60-DE

DECIDE de prélever la somme correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2021

CHARGE Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 06 juillet 2021.

Pour le Maire,
La Première adjointe,
Sylvie CHABANY



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification



Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le 5/7/21 

ID : 038-213800717-20210706-D20210705_60-DE

Association sportive :

SPO	Club Tennis de Table	905,00	
SPO	AIKIDO	0,00	
SPO	ACDC Tennis	2 102,00	
SPO	Martial Sports	3 408,00	
SPO	Twirling bâton	1 499,00	
SPO	Twirling bâton	320,00	Subvention exceptionnelle
SPO	Romanche Basket	2 984,00	
SPO	USJC Karaté	1 754,00	
SPO	USJC Foot	4 902,00	
SPO	USJC Rugby	8 519,00	
SPO	USJC Ski	4 072,00	
	Sous-Total	30 465,00	

Association locale non sportive

ASSOC	ADICE	200,00	
ASSOC	Amicale du personnel	300,00	
ASSOC	Bout'Fils	120,00	
ASSOC	Club loisirs animation	600,00	
ASSOC	L'M Danse	380,00	Fonctionnement
ASSOC	L'M Danse	800,00	Subvention exceptionnelle si spectacle
ASSOC	Notre Dame des Autels	90,00	
ASSOC	UNRPA Chênes Fleuris	400,00	
ASSOC	St Michel du Connexe	80,00	
ASSOC	Associations des parents d'élèves	250,00	
ASSOC	FNACA	120,00	
ASSOC	CEAC	365,00	
ASSOC	ACCA	550,00	
ASSOC	AGV	430,00	
ASSOC	Navarre amicale boule	150,00	
ASSOC	Pêche la Gaule	640,00	
ASSOC	Musée Autrefois	850,00	
	Sous-Total	6 325,00	